



À l'occasion du temps des fêtes, faites-vous un cadeau

Le don de titres cotés en Bourse a la cote!

Nouveau! L'impôt sur le gain de capital est dorénavant aboli lorsque vous nous faites don de titres cotés en Bourse. Et vous bénéficiez toujours du crédit d'impôt sur les dons. Pensez-y, pensez à la Fondation.

Votre don sauve des vies. 514 593-2525 fondationicm.org



FONDATION
INSTITUT DE
CARDIOLOGIE
DE MONTREAL